

COMMENT FAIRE SES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS EN LIGNE ?



Le site de l'ANTS est le site officiel pour gérer ses démarches en ligne. Nous vous proposons ce tuto pour vous éclairer sur ce site méconnu du grand public.

Public concerné : tous publics

But : refaire des titres sécurisés en ligne

? A QUOI SERT CE SITE ?



ants.gouv.fr est le site gouvernemental de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés du ministère de l'Intérieur.

C'est sur ce site que vous pouvez notamment :

- Demander un permis de conduire
- Savoir le nombre de points de votre permis de conduire
- Obtenir des papiers relatifs à la transaction de véhicules
- Immatriculer un véhicule
- Faire une demande de passeport
- Refaire une carte grise

? COMMENT S'Y CONNECTER ?

Allez sur le site directement via l'adresse : <https://ants.gouv.fr/>

Ou cherchez "ants.gouv.fr" dans un moteur de recherche (exemple : Google).

Une fois sur ce site, cliquez sur  en haut à droite.

Puis remplissez le formulaire d'inscription, ou connectez vous à votre compte FranceConnect

Vous pourrez ensuite effectuer les différentes démarches proposées.

? ET SI JE VEUX JUSTE ME RENSEIGNER ?

Si vous avez juste une question à poser à propos des modalités liées à un service de l'ANTS, vous pouvez vous adresser directement à un conseiller de différentes façons :

- Par téléphone : en appelant le 34 00 (numéro non surtaxé).

- Par mail : via la rubrique **CONTACTER L'ANTS** située en bas de page du site (nécessite d'avoir une adresse mail pour obtenir une réponse).

- Depuis les réseaux sociaux : Sur Facebook et Twitter :
Cherchez la page utilisateur @ANTSdirect ou allez sur
<https://www.facebook.com/ANTSdirect/> ou <https://twitter.com/antsdirect/>
Et posez votre question en message privé uniquement.



Pour les renseignements, les horaires de l'ANTS sont :

Pendant le confinement : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Hors confinement : du lundi au vendredi de 7h45 à 19h
et le samedi de 8h à 17h.